

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**

**Délibération n° 2.16.02.2023**

Approbation du compte administratif 2022

**Séance du  
16 février 2023**

Date de la convocation :  
23/01/2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 17  
Présents : 9  
Votants : 11

L'an deux mille vingt et trois, le 16 février à 18h00, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine Douay, Vice-Président du Conseil d'Administration du CIAS ;

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Michel Barbier représenté par Martine Douay
- Annick Boullard représentée par Doriane Osinski
- Eddie Facque, Daniel Cavé, Chantal Desenclos, Michel Delepine, Nathalie Vasseur

A été désigné Doriane Osinski en tant que Secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal du CIAS de la CCVS, en tout point identique au compte de gestion établi par monsieur le Trésorier ainsi résumé :

Section de fonctionnement :

	Réalisations
Dépenses	98 633.43 €
Recettes	70 500.00 €

Déficit de fonctionnement de clôture reporté - 28 133.43 €

Pas de section d'investissement

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par

- 11 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention

Approuve le compte administratif 2022 du budget du CIAS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Pour le président et par délégation  
Madame Martine DOUAY  
Vice-Présidente du CIAS

